

**Projet de délibération du 22 novembre 2022 de la commission des finances:
«Approbation des comptes 2021 de la Fondetec».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 janvier 2023,
dans le rapport D-32.13 A)

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de la commission des finances et conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 11, alinéa 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01)

décide:

Article unique. – Le rapport annuel 2021, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2021, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 mai 2022 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.